

NOVEMBRE 1980

Ulysse CARLUX demeurant à LAON, a prêté à Robert PRAT demeurant à LAON, un appareil de télévision couleur d'une valeur de SIX MILLE CINQ CENTS FRANCS.

Robert PRAT devait restituer ce poste à Ulysse CARLUX le 1^{er} septembre 1980.

Malgré ses démarches et une sommation de Me Louis DUPONT, Huissier de Justice à LAON Robert PRAT n'a pas restitué ce poste.

Ulysse CARLUX vient trouver Me Louis DUPONT, Huissier de Justice à LAON et lui demande d'assigner au fond Robert PRAT devant la juridiction civile compétente.

L'acte est déposé en Mairie.

Suivant acte sous seing privé enregistré à ROUEN le Sébastien LELONG a vendu à Albert DURUF son fonds de commerce moyennant le prix de 100 000,00 francs sur lequel il reste dû une somme de 30 000,00 francs exigible depuis le 1^{er} septembre 1980.

La créance de Sébastien LELONG est garantie par le privilège du vendeur régulièrement inscrit au Greffe du Tribunal de Commerce de ROUEN le

Albert DURUF n'a pas acquitté la somme de 30 000,00 francs le 1^{er} septembre 1980 et Sébastien LELONG entend faire ordonner la vente du fonds qui constitue son gage.

Rédigez l'acte préliminaire à cette réalisation forcée remis à voisin.

--=O=--